

**ASSEMBLÉE NATIONALE**29 avril 2025

---

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 2763

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par

M. Fournier, Mme Ozenne, M. Raux, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sas,  
Mme Sebaihi et Mme Voynet

à l'amendement n° 2599 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE 15 TER**

Supprimer les alinéas 9 et 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de ce sous-amendement est d'éviter un moratoire de fait sur les ZFE, puisque l'absence affiché de contrôle et de sanction permettra pendant encore 18 mois de ne pas mettre en œuvre réellement les ZFE.

Plus de 40 000 personnes meurent chaque année de la pollution de l'air. Le statut quo n'est pas acceptable ; seul l'accompagnement dans la mise en place des ZFE l'est.